

## Résumé des résultats de l'audit

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a effectué auprès de l'Unité de stratégie informatique de la Confédération (USIC) un audit portant sur la stratégie SAP.

En ayant une approche orientée vers l'avenir de l'état actuel de la stratégie SAP et de sa mise en œuvre, il s'agissait notamment de vérifier si les compétences spécialisées étaient adéquates et à jour et d'évaluer la prise en charge des coûts d'exploitation liés à SAP. L'existence d'un inventaire des composants SAP utilisés par les unités administratives a également été examinée.

### *Gestion et pilotage des processus de soutien*

Selon la décision du Département fédéral des finances (DFF), le groupe de pilotage SAP/DFF subordonné au secrétaire général du DFF était responsable de la conduite et de la gestion des processus de soutien entre mars 2000 et octobre 2005. A l'issue du projet InSAP, cette tâche a été confiée aux offices spécialisés (Administration fédérale des finances, Office fédéral du personnel, Office fédéral des constructions et de la logistique, Base logistique de l'armée et armasuisse), qui ont participé en juin 2006, sous la direction de l'USIC, à la première réunion du Comité de pilotage pour les processus de soutien (Steuerungsausschuss Supportprozesse, SASP).

La décision du DFF n'a pas été abrogée suite à la dissolution du groupe de pilotage SAP/DFF et le nouveau concept de pilotage pour les processus de soutien ne s'y réfère pas. Le contenu de cette décision ne correspond d'ailleurs plus aux conditions actuelles. Par conséquent, aucune prescription actualisée d'ordre supérieur ne fixe les tâches confiées au SASP. Le CDF a recommandé dès lors d'adapter cette décision.

### *Compétence spécialisée*

La responsabilité qui échoit aux offices spécialisés pour les processus de soutien inclut aussi la compétence pour les composants SAP s'y rapportant. L'ancien groupe de pilotage SAP/DFF avait reconnu l'importance de ce point. Il avait d'ailleurs documenté dans une réglementation la compétence d'un office spécialisé pour une composante SAP déterminée afin de définir un instrument de gestion et de pilotage.

En collaboration étroite avec chaque office spécialisé, le CDF a contrôlé ces attributions et leur mise en application. Il a constaté qu'elles n'étaient plus à jour ou parfois pas acceptées. La principale constatation qui en découle est que sur cette base, aucun instrument de conduite et de pilotage n'a été établi et consolidé. La manière hétérogène dont les offices spécialisés et les deux centres de compétences SAP (CCSAP) s'acquittent de leurs tâches accroît le risque d'application divergente et contradictoire.

Le CDF recommande d'établir et de tenir régulièrement à jour une liste des composants SAP, spécifiant clairement quel office assume la responsabilité spécialisée et financière, et de rendre cet instrument de pilotage contraignant.

### *Imputation des prestations liées aux processus de soutien*

Le CDF a examiné les décisions prises par l'ancien groupe de pilotage SAP/DFF, prévoyant que les offices spécialisés concluent un accord de niveau de service (Service Level Agreement - SLA) avec les deux CCSAP et que la gestion des moyens nécessaires à l'exploitation et à l'entretien soit centralisée au niveau des offices spécialisés.

Les accords de niveau de service nécessaires ont été conclus avec les offices spécialisés – à l'exception d'armasuisse – et dûment signés. En ce qui concerne armasuisse, il faut non seulement établir l'accord de niveau de service manquant, mais également préciser quel doit être son rôle exact d'office spécialisé.

Les modalités d'imputation des prestations varient considérablement entre le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) et l'administration civile de la Confédération. Ainsi, une unité administrative du DDPS subit des coûts nettement plus lourds. Il faut préciser que, d'une part, au DDPS l'office spécialisé ne finance pas les processus de soutien concernant la logistique et les infrastructures et, d'autre part, l'imputation des prestations ne débutera pour les processus financiers qu'en 2008. Enfin, les deux CCSAP calculent différemment les coûts, ce qui complique les comparaisons entre prestations et donc le contrôle de gestion au sein des offices spécialisés.

Le CDF recommande donc de corriger ces inégalités dans l'imputation des prestations en instaurant un concept uniforme, d'apurer les modèles de calcul des coûts des deux CCSAP et de clarifier le rôle d'un office spécialisé.

#### *Inventaire des composants SAP d'une unité administrative*

La tenue d'un inventaire des composants SAP utilisés est nécessaire pour mener à bien différentes tâches, par exemple pour définir des mesures relatives au système de contrôle interne (SCI) ou des prestations spécialisées et techniques de soutien.

Le CDF constate qu'aucun des deux CCSAP ne dispose d'un inventaire systématique des composants SAP en fonction dans les offices. Le CDF juge cette situation risquée et recommande d'adopter les mesures nécessaires pour justifier les composants SAP utilisés dans les processus métiers de chaque unité administrative.

Après traitement au sein du Comité de gestion du changement des processus de support (Change Board Supportprozesse, CBSP) et du SASP et en avoir informé le Conseil informatique de la Confédération (CI), l'USIC a transmis sa prise de position au CDF (voir le texte en italique suivant chaque recommandation). Les quatre recommandations seront entièrement reprises dans la planification stratégique de l'informatique des processus de soutien de l'administration fédérale (Strategische Informatikplanung für die Supportprozesse der Bundesverwaltung - SIPSuPro) à laquelle elles apportent une contribution déterminante.

Le CDF a l'intention d'assurer le suivi critique de la mise en œuvre de ses recommandations, ainsi que des mesures adoptées par l'USIC et le SASP. En janvier 2008, la Délégation des finances l'a soutenu dans sa démarche en exigeant, lors de sa première séance ordinaire, de procéder ainsi.